



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## organisation

Question écrite n° 54398

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat au sujet du comité interministériel pour la réforme de l'Etat qui s'est réuni le 12 octobre 2000. Lors de cette réunion, une nouvelle série de mesures visant à rénover les outils et les modalités de gestion des finances publiques ont été mises en place. En conséquence, il souhaite connaître les mesures destinées à moderniser les procédures budgétaires ainsi que les améliorations apportées aux personnels des collectivités territoriales.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître les mesures destinées à moderniser les procédures budgétaires à la suite du comité interministériel pour la réforme de l'Etat du 12 octobre 2000. Dans la période de la discussion parlementaire du projet de texte visant à réformer l'ordonnance du 2 janvier 1959, plusieurs groupes de travail interministériels ont mené de premières études afin d'identifier et de cerner les problématiques d'application de la réforme dans la gestion des ministères. La loi organique n° 2001-692 ayant été promulguée le 1er août 2001 et les incertitudes sur le contenu de la réforme étant à présent levées, le Gouvernement construit actuellement le dispositif propre à assurer la traduction de la réforme dans la pratique administrative. Les décisions en la matière seront prochainement rendues publiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54398

**Rubrique :** Etat

**Ministère interrogé :** fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** fonction publique et réforme de l'État

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 novembre 2000, page 6699

**Réponse publiée le :** 1er octobre 2001, page 5639